

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHARTE DE LIONS CLUB



Association Internationale des Lions Clubs Formulaire de demande de charte de Lions Club

Veuillez inclure :

- 1) La demande de charte
- 2) Le rapport sur les membres fondateurs
- 3) Le règlement des droits de charte (pour les pays autres que les Etats-Unis et le Canada, merci d'inclure un exemplaire du bordereau de versement de l'établissement bancaire.)

CHARTER APPROVAL DATE

Date Approved

LANGUAGE : _____

DIST ACCOUNT # : _____
(A l'usage du siège international seulement)

S'IL VOUS PLAÎT... Dactylographier ou écrire en lettres capitales d'imprimerie (moulées).

Date _____

Un Lions Club proposé doit porter le nom exact de la « municipalité » ou subdivision gouvernementale équivalente dans laquelle il est situé. Si la municipalité ou l'unité gouvernementale équivalente a plus d'un Lions Club, chaque club devra ajouter un élément distinctif à son nom. L'élément distinctif sera marqué entre parenthèses () sur la charte officielle.

Nom du club proposé : Lions Club de : _____
(ville) (élément distinctif, selon le cas)

Situé à : _____
(Code postal/ville) (Province/état, pays)

Genre de Lions Club : Traditionnel de Campus Lioness/Lions Club du Nouveau Siècle Club Léo devenant Lions

District _____ Région _____ Zone _____

Club parrain _____ No. d'identification du club _____

Organisateur : _____ Poste : _____

Les clubs nord-américains doivent préciser le comté ou la province dans lequel ou laquelle le club sera créé. Province/comté : _____

OFFICIELS DU NOUVEAU CLUB

Président _____

(rue)

(Code postal) ville pays

Téléphone Indicatif (pays/ville) Fax Indicatif (pays/ville)

* N'oubliez pas de marquer l'indicatif du pays et de la ville pour les clubs en dehors des Etats-Unis

adresse e-mail _____

Mode de communication préférée : par poste par télécopie par e-mail

Trésorier _____

(rue)

(Code postal) ville pays

Téléphone Indicatif (pays/ville) Fax Indicatif (pays/ville)

* N'oubliez pas de marquer l'indicatif du pays et de la ville pour les clubs en dehors des Etats-Unis

Mode de communication préférée : par poste par télécopie par e-mail

Secrétaire _____

(rue)

(Code postal) ville pays

Téléphone Indicatif (pays/ville) Fax Indicatif (pays/ville)

* N'oubliez pas de marquer l'indicatif du pays et de la ville pour les clubs en dehors des Etats-Unis

adresse e-mail _____

Mode de communication préférée : par poste par télécopie par e-mail

Délégué des effectifs du club _____

(rue)

(Code postal) ville pays

Téléphone Indicatif (pays/ville) Fax Indicatif (pays/ville)

* N'oubliez pas de marquer l'indicatif du pays et de la ville pour les clubs en dehors des Etats-Unis

Mode de communication préférée : par poste par télécopie par e-mail

Merci de compter un délai de 45 jours pour l'enregistrement, au siège international, de la demande de charte et la livraison de la charte et des fournitures officielles de club.

RESPONSABILITES DU PARRAIN DU NOUVEAU CLUB

Le club parrain doit aider le nouveau Lions club à atteindre et à maintenir un haut niveau d'engagement, d'activités et d'enthousiasme. Le parrainage d'un nouveau club entraîne certaines responsabilités. Les parrains sont tenus de :

- s'assurer que tous les membres fondateurs proposés remplissent les conditions de l'affiliation Lions
- tenir une réunion d'organisation à laquelle toutes les informations sont données
- s'assurer que le club venant de recevoir sa charte sera correctement informé sur le mouvement Lions.
- travailler avec et soutenir les efforts du/des Lions Guides
- encourager la participation au niveau du district
- encourager les manifestations organisées conjointement par les clubs
- aider à développer un plan de sauvegarde et d'accroissement de l'effectif
- aider à préparer l'ordre du jour de la réunion du club
- offrir un soutien aux activités du club
- aider le club chaque fois que cette aide est sollicitée
- fournir des conseils sans s'imposer.

En tant que club parrain, nous nous engageons à fournir de l'aide à ce nouveau club, conformément à la liste ci-dessus, qui n'est pas exhaustive.

SIGNATURES DES OFFICIELS DE CLUB PARRAIN :

Président _____ Date : _____

Secrétaire _____ Date : _____

LIONS GUIDES

Le Gouverneur peut nommer jusqu'à deux Lions Guides pour guider le nouveau club. Les fournitures du nouveau club, qui comprennent les insignes de membres fondateurs, les certificats d'affiliation, les manuels des officiels de club et d'autre documentation, seront adressées au premier Lion Guide indiqué sur ce formulaire, sauf indication contraire.

Lions Guide (à qui sera adressé le matériel) _____

(rue)

(Code postal ville pays)

Téléphone Indicatif (pays/ville) Fax Indicatif (pays/ville)

** N'oubliez pas de marquer l'indicatif du pays et de la ville pour les clubs en dehors des Etats-Unis*

adresse e-mail _____

Est-il membre du club parrain ? Oui Non

Si la réponse est non, merci d'indiquer :

Nom du club _____

No. d'identification/compte du club _____

Est-ce que ce Lion est un Lion Guide «certifié» ? Oui Non

Mode de communication préférée

par poste par télécopie par e-mail

Lions Guide _____

(rue)

(Code postal ville pays)

Téléphone Indicatif (pays/ville) Fax Indicatif (pays/ville)

** N'oubliez pas de marquer l'indicatif du pays et de la ville pour les clubs en dehors des Etats-Unis*

adresse e-mail _____

Est-il membre du club parrain ? Oui Non

Si la réponse est non, merci d'indiquer :

Nom du club _____

No. d'identification/compte du club _____

Est-ce que ce Lion est un Lion Guide «certifié» ? Oui Non

Mode de communication préférée

par poste par télécopie par e-mail

SOIREE DE REMISE DE CHARTE

La charte du nouveau club sera adressée au Gouverneur du district, ou au Lion Coordinateur, sauf avis contraire. Merci de compter un délai de 45 jours pour l'enregistrement de la demande de charte au siège international et la livraison de la charte et des fournitures officielles de club.

Date de remise de charte : _____

RECIPIENDAIRES DE LA RECOMPENSE D'EXTENSION

Conformément aux Règlements du conseil d'administration international, un maximum de deux récompenses peut être attribué pour la création d'un nouveau Lions Club. Le Gouverneur du district doit en faire la demande dans les six mois qui suivent la date d'approbation de la charte du nouveau club. Le Gouverneur du district recommande les Lions suivants :

Récipiendaire de la récompense d'extension : _____

(rue)

(Code postal ville pays)

Téléphone Fax
Indicatif (pays/ville)

adresse e-mail _____

Nom du club _____

No. d'identification/compte du club _____

District _____

Récipiendaire de la récompense d'extension : _____

(rue)

(Code postal ville pays)

Téléphone Fax
Indicatif (pays/ville)

adresse e-mail _____

Nom du club _____

No. d'identification/compte du club _____

District _____

COTISATION INTERNATIONALE « PER CAPITA »

Il est entendu que la cotisation semestrielle « per capita » sera calculée au pro rata pour les mois restants du semestre se terminant le 30 juillet ou le 31 décembre, selon le cas. Les cotisations de chaque membre commencent le premier du mois suivant le mois au cours duquel son nom est enregistré au siège international. Merci de prendre contact avec le gouverneur de district ou le siège du Lions Clubs International pour connaître le montant actuel des cotisations.

Signatures des officiels du nouveau club :

Président : _____

Secrétaire : _____

APPROBATION DU GOUVERNEUR DE DISTRICT

Le club proposé ci-dessus répond à un besoin dans la communauté, a de fortes chances de succès, a prévu les actions sociales au sein de la communauté qui sont décrites ci-dessous, et par conséquent sa demande de charte est recommandée et approuvée.

Gouverneur de district : _____ Date : _____

Prière de décrire, ci-après, les actions sociales que le club prévoit d'organiser au sein de sa communauté :

CRITERES GOUVERNANT UN NOUVEAU CLUB

Documentation

Aucun club proposé ne recevra sa charte, ne sera inscrit aux dossiers du Lions Clubs International et ne sera reconnu officiellement avant que les documents suivants ne parviennent au Bureau International, Oak Brook, Illinois, Etats-Unis, et ne soient approuvés par le Conseil d'Administration International ou la personne désignée par lui :

- a. La demande officielle de charte, dûment complétée.
 - b. Les noms d'au moins vingt (20) membres fondateurs, dont 75 pour cent sont de nouveaux Lions, sauf dans le cas d'une séparation à l'amiable d'un club nombreux déjà organisé.
 - c. Les droits de Charte correspondant au nombre de membres - Les droits de charte s'élèveront à 30\$US « sauf pour les membres d'une unité familiale, les étudiants, les Léos diplômés et les jeunes adultes qualifiés pour une exemption des droits d'entrée. Les Lions en règle, transférés d'un Lions Club actif, devront payer la somme de 20\$US pour les droits de charte. Les droits de charte et de membre fondateur ne peuvent pas être remboursés.
1. Aucun District, Sous district ou Club n'imposera de droits de charte autres que ceux indiqués précisément dans la Constitution et les Statuts de l'Association ou autorisés par la décision du Conseil.
 2. Dans les pays autres que les Etats-Unis et le Canada, un bordereau de versement en duplicata, émis par une banque de bonne réputation de ce pays, indiquant que les fonds ont été crédités au compte du Lions Clubs International, servira de preuve que ces fonds ont été reçus par l'Association.

Membres fondateurs

Tous les membres admis au Lions Club avant la soirée de remise de charte seront considérés membres fondateurs, à condition que la soirée de remise de charte ait lieu dans les 90 jours qui suivent la date de l'approbation de la charte. La liste définitive des membres fondateurs sera fixée, si elle n'est pas fixée auparavant, à l'échéance de ce délai de 90 jours.

Parrain de Club

- a. Chaque nouveau Club doit être parrainé par un autre club, une zone, une région, un cabinet de district, ou une commission de district, conformément à la constitution et aux statuts du district multiple. Le parrain du nouveau club devra se trouver dans les limites territoriales du district où est situé le club. Le parrain du nouveau club sera tenu de parfaitement connaître ses responsabilités. Le club parrain peut se faire aider par un club co-parrain, si le gouverneur du district où se trouve le club l'autorise. Le club co-parrain peut être situé dans un autre district. Dans le cas de l'organisation de clubs dans de nouveaux pays, le Lion Coordinateur doit offrir son aide.
- b. Le premier Lions club d'une nouvelle aire géographique doit être parrainé par un Lions club et/ou son district. Chaque club additionnel peut être parrainé par les Lions clubs de ce premier district parrain, ainsi que par des Lions clubs d'un autre district, à condition que ces clubs parrains reconnaissent leur pleine responsabilité en matière de parrainage, notamment la désignation de Lions Guides qualifiés, en attendant que la région sans district ne devienne un district provisoire. Dans des circonstances spéciales telles que déterminées par le conseil d'administration ou par les membres du Comité Exécutif, le club parrain peut être désigné dans un territoire qui n'appartient à aucun district.

Les critères gouvernant l'approbation de la création d'un nouveau club dans ces circonstances spéciales seront les suivants :

1. Lorsque aucun autre Lions club déjà organisé dans le district ou la région n'est à proximité géographique étroite du club proposé.
2. Lorsque aucun autre club du district ou de la région n'accepte de le parrainer à cause des éventuelles obligations financières qui accompagnent ce parrainage.
3. Lorsque les membres d'un club parrain proposé ont des rapports personnels étroits avec le club proposé et les futurs membres.

Les règlements peuvent changer. Pour avoir les informations les plus récentes, prière de vous adresser au Service des Nouveaux Clubs et du Marketing.

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser au

Service des Nouveaux Clubs et du Marketing

Lions Clubs International

300 W 22ND ST

OAK BROOK IL 60523-8842 ETATS-UNIS

E-mail : newclubs@lionsclubs.org

Telephone : (630) 571-5466 • Fax : (630) 571-1691

4. Lorsque l'aide financière de la part d'un club parrain à l'extérieur du district ou de la région est peut-être la seule façon de promouvoir l'effectif Lions dans cette région, parce que les clubs existants ne peuvent pas ou ne veulent pas faire avancer le mouvement. Cette aide est limitée exclusivement aux droits de charte.

- c. Un emblème Lions brodé, entouré par les mots "New Club Sponsor", (parrain de nouveau club), à poser sur le fanion officiel du club, sera envoyé au club parrain.

Nom du Club

- a. Un Lions Club proposé doit porter le nom exact de la "municipalité" ou subdivision gouvernementale équivalente dans laquelle il est situé. Le terme "municipalité" signifie ici ville, village, préfecture, comté ou autre unité gouvernementale similaire désignée officiellement comme telle. Si le Club proposé ne se situe pas dans une municipalité, il doit porter le nom de l'unité gouvernementale officielle la plus appropriée et la plus apte à être identifiée localement, dans laquelle il se trouve.
- b. La "désignation distinctive" que devront choisir les clubs situés dans la même "municipalité" ou unité gouvernementale équivalente pourra être n'importe quel nom qui identifie clairement le club en le distinguant de tous les autres clubs se trouvant dans la même municipalité ou unité gouvernementale équivalente. Cette désignation distinctive devra s'ajouter au nom de la municipalité et séparée, au moyen de parenthèses, sur les dossiers officiels de l'association. Toute référence au genre ou au sexe masculin ou féminin ne peut pas être utilisée.
- c. Le terme "Doyen" (Host) sera un titre symbolisant le prestige et le statut de club parent dans la municipalité. Ce titre ne comportera aucun autre avantage, bénéfice ou privilège.
- d. Les Lions Clubs ne pourront pas être nommés en l'honneur de personnes vivantes, à l'exception de celles qui ont occupé la position de Président du Lions Clubs International.
- e. Aucun Lions Club ne peut ajouter la formule "International" à son nom comme désignation distinctive.
- f. La formule "Léo" peut être ajoutée, comme élément distinctif, au nom du Lions club.

Limites territoriales de club

Les limites territoriales du club correspondront aux limites de la municipalité ou de la sub-division gouvernementale équivalente dans laquelle le club est situé, ou se trouveront à l'intérieur des limites territoriales d'un district simple, d'un sous-district, d'un district transitoire ou d'un district provisoire, sous la juridiction du gouverneur de district, avec l'accord du cabinet du district où le club est situé, conformément à la constitution et aux statuts du district multiple et/ou du district.

Date d'approbation de charte

La date à laquelle la demande de charte est approuvée sera la Date d'Approbation de Charte. Cette date paraîtra sur la charte du club et figurera dans les dossiers officiels de l'Association.

La Charte

- a. Le Président et le Secrétaire du Lions Clubs International signeront toutes les chartes des nouveaux Clubs. Le nom du club parrain ou du cabinet de district ou de la commission de district y paraîtront aussi.
- b. Les chartes des nouveaux Clubs seront envoyées directement au Gouverneur de District ou au Lion Coordinateur. La charte approuvée pour un club n'appartenant à aucun District sera envoyée au Président du nouveau Club.

Cotisations

Les cotisations des membres fondateurs sont calculées à partir du premier jour du mois qui suit la date à laquelle le nom du membre a été communiqué au club parrain, au Lion Coordinateur et au Lions Clubs International. Les cotisations seront facturées au nouveau Lions Club peu de temps après l'approbation de la liste définitive des membres fondateurs.